

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/2590  
7 avril 1952  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS  
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT  
DONT EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 5 avril 1952 aucun changement n'était intervenu, en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct S/2585 qui portait sur la semaine terminée le 29 mars 1952.